

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 30 octobre 2008 - Convocation du 23 octobre 2008

Compte rendu affiché le 7 novembre 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme BROSSARD, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND, M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Budget Supplémentaire 2008

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative qui prend en compte des éléments nouveaux intervenus depuis le vote du Budget Primitif.

C'est à la fois un acte d'ajustement et aussi de reprise de l'excédent de fonctionnement disponible constaté lors du vote du Compte Administratif 2007 par délibération du 26 juin 2008.

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire doit être équilibré par section et le vote est effectué par chapitre.

Le Budget Supplémentaire est proposé en équilibre suivant le détail joint.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi d'orientation n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU le Budget Primitif 2008,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2008,
- **ADOpte le Budget Supplémentaire 2008 comme présenté et voté en équilibre comme suit : 615 070.82 € en section de fonctionnement (dont reprise de l'excédent disponible en recettes de 552 070.82 €) et 287 605.82 € en section d'investissement,**
- **PRECISE que l'ensemble du Budget Supplémentaire est adopté à l'unanimité à l'exception des dépenses de la section d'investissement pour laquelle 7 abstentions sont enregistrées,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 30 octobre 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/10/2008
- Publication ou affichage le 31/10//2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 31 octobre 2008
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.